



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 10 février 2012 à 20 h 30

Le dix février deux mil douze, six membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, M. Maurice Monge et M^{me} Sylvie Chardon.

Etaient absents : MM. Daniel Lommer, Christophe Amant, M^{me} Colette Allier, MM. Romain Philippe, René Strémon, M^{mes} Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy et M. Christophe Chéron.

Pouvoirs : M^{me} Allier à M^{me} Bouychou / M. Amant à M. Kohli / M. Lommer à M. Lefèvre et M. Philippe à M^{me} Chardon.

Madame Florence GALLOIS est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 janvier 2012, à la prononciation de la réunion en huis clos, le Conseil Municipal, conformément à la Loi, délibèrera en ce jour quel que soit le nombre de ses membres présents.

I / Réhabilitation de la salle socio culturelle : demande de subvention (modification)

Le Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 5 000 € afin de participer au financement des travaux d'aménagement du parking de la salle socio culturelle.

Le plan de financement est donc le suivant :

Montant des travaux	: 16 867,80 €HT
Subvention Etat (50 %)	: 8 433,90 €HT
Subvention M. MARINI	: 5 000,00 €HT
Participation Commune	: 3 433,90 €HT

10 conseillers sont « Pour »

II / Réhabilitation de la salle socio culturelle : avenants au marché

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation des avenants suivants :

Lot 5 PLATRERIE – Entreprise DAUPHIN

Le présent avenant concerne la fourniture et pose d'isolation en laine de verre sur le pignon existant dans l'extension.

Cette modification entraîne une plus value de 766,08 €HT.

Lot 2 CHARPENTE, OSSATURE et BARDAGE BOIS – Entreprise CHARPENTE DU PAYS DE BRAY

Le présent avenant est relatif à 2 points :

- Modification de la charpente en place pour cause de stabilité avec moins value pour traitement du pin Douglas,
Cette modification entraîne une plus value de 1 250,25 €HT.
- Modification pour évolution de la ferme cloison en ferme porteuse.
Cette modification entraîne une moins value de 250,00 €HT.

Ces modifications entraînent une plus value globale de 1 000,25 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la passation des avenants pour le lot 5 PLATRERIE et le lot 2 CHARPENTE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation de l'avenant cité ci-dessus.

*9 conseillers sont « Pour »
Monsieur Monge ne participe pas au vote*

III / Réhabilitation de la salle socio culturelle : demande de subvention sur les avenants au marché

Le Conseil Municipal a voté en ce jour l'engagement des deux avenants au marché de réhabilitation de la salle socio culturelle pour un montant total de 1 766,33 €HT.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour solliciter une aide financière de la part du Département, au taux de 32 % voire majoré de 10 % pour le plan de soutien.

Le plan de financement est donc le suivant pour les avenants au marché :

- Département (32 % + 10 %)	: 741,00 €
- Commune	: 1 025,33 €
Montant total des travaux HT	: 1 766,33 €

*9 conseillers sont « Pour »
Monsieur Monge ne participe pas au vote*

IV / Séjour scolaire 2011/2012 : modification du tarif en fonction du nombre d'enfants

En date du 28 octobre 2011, le conseil municipal délibérait pour que les élèves de CM1 – CM2 partent en séjour scolaire au Mont St Michel du 31 mars au 7 avril 2012 pour un montant total de 8 462 € correspondant à 26 élèves.

A ce jour, il faut compter 27 enfants participants.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour modifier la décision du 28/10/2011 et accepte le nouveau montant du séjour de 8 754 € pour 27 enfants.

Le coût du transport est de 1040 €

La subvention départementale de 800 € sera perçue par la Commune.

La Coopérative Scolaire participe au séjour pour un montant de 220 €

L'association les P'tits Fripons participent au séjour pour un montant de 10 € par enfant, soit 270 €

Le coût du séjour est donc de 8 504 € pour les 27 enfants.

La commune prend en charge 50 % du séjour, soit 4 252 € correspondant 157,49 € par enfant, l'autre partie étant à la charge des parents. Les enfants domiciliés hors Commune paient la totalité du séjour, soit 314,97 €

10 conseillers sont « Pour »

V / Retrait de la Commune de TOURLY du Syndicat d'Assainissement

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal du souhait de la Commune de TOURLY de se retirer du Syndicat d'Assainissement des Communes de la Vallée du Rû du Mesnil.

En effet, la Commune de TOURLY souhaitant maintenir son zonage d'assainissement en non collectif, il apparaît que son maintien au sein du Syndicat devient sans objet.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal émet un avis favorable** au retrait de la Commune de TOURLY du Syndicat d'Assainissement des Communes de la Vallée du Rû du Mesnil.

Le Conseil Municipal décide d'annuler sa décision du 29 mars 2011, dont la date de validation est devenue caduque.

10 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 20 h 55

Le 15 février 2012

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Informations diverses

L'association ATELIER, dorénavant Présidée par Madame GRAMMATYKA, propose une activité gymnastique qui sera animée par Madame Evelyne QUESNEY :

- mardi de 19 h 30 à 20 h 45 à Jouy sous Thelle
- mercredi de 19 h 30 à 20 h 45 à Enencourt le Sec
- jeudi de 14 h 30 à 16 heures à Enencourt le Sec

Pour tous renseignements, veuillez contacter Madame QUESNEY au 03 44 47 74 45

L'association les P'tits Fripons organise la kermesse de l'école en juin prochain.

Les membres de l'association lancent un appel à la générosité de tous pour collecter des dons (bibelots, casquettes, livres, jouets en bon état d'usage et complets, objets publicitaires, bons d'achats ... tout ce qui peut servir à faire des petits et des gros lots).

Vous pouvez déposer vos dons à l'école (uniquement aux heures d'entrée et de sortie de classe) ou en Mairie (aux heures de permanence).

D'avance, les membres de l'association les P'tits Fripons vous remercient de votre générosité.

La Communauté de Communes du Vexin Thelle (CCVT) propose l'achat groupé de bac d'ordures ménagères :

- 120 litres au prix de 38,14 €TTC
- 240 litres au prix de 48,80 €TTC
- 660 litres au prix de 193,75 €TTC

Les bons de commande sont disponibles au Secrétariat de Mairie.

Votre commande sera à remettre en Mairie jointe de votre chèque, libellé à l'ordre de la Société SULO, avant le samedi 3 mars 2012 inclus.

Le Conseil Général de l'Oise a créé des postes de « visiteur de convivialité » pour intervenir auprès des personnes en perte d'autonomie ou fragilisées, en se rendant à leur domicile, dans le seul but de préserver un lien social et pour leur apporter un soutien, une aide, du réconfort. Le visiteur de convivialité assure une compagnie par des visites régulières, il développe des activités d'accompagnement, d'animation, de stimulation selon les envies et les demandes des personnes.

Ses visites sont assurées par Monsieur Yves JAFFRES joignable par le Centre Social Rural de Chaumont en Vexin au 03.44.49.01.80.

En ces périodes hivernales et froides, il est rappelé que chacun est responsable de son trottoir ou pas de porte. En conséquence, il serait souhaitable que chaque habitant enlève la neige, le verglas devant sa propriété pour éviter tous risques de glissades et d'accidents.

Il est rappelé que les trottoirs, les parterres de fleurs, les espaces verts de l'Eglise, de la Salle socio culturelle, du Stade ... ainsi que les entrées de cour, du cimetière et des entrées privées ne sont pas destinés à recevoir les déjections canines.

Ayez le geste propre et citoyen en ramassant les excréments de vos animaux domestiques.

Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas divaguer seuls.

Souhait d'ouverture d'un Commerce dans la rue de la Poste

Votre avis nous intéresse, aussi nous vous proposons de vous exprimer en déposant dans la « **Boîte à Idées** » un propos quant au projet d'ouverture d'un commerce à Jouy sous Thelle (exemple : genre de commerce attendu, favorable pour une reprise par la commune avec gérance, ...).